



Ça vous concerne...

Télétravail – la sécurité des données en cause ?

La CFE-CGC interpelle la Direction !

[La CFE-CGC s'est inquiétée d'une réponse de la Direction concernant le télétravail des salariés du référentiel fournisseurs G2A \(Metz\).](#)

A la question: **est-il prévu d'élargir le télétravail aux salariés du Référentiel Fournisseurs ?**

La Direction répond : Nous sommes toujours en phase de pilote. **Tant que la sécurité des données n'est pas levée, l'évolution ne pourra se faire.**

[La CFE-CGC a immédiatement saisi M. Cazali le 29 janvier 2015](#)

Nous avons qualifié la réponse DP de ridicule et inadmissible alors que les données transitent par le SI d'Orange et que rien n'est imprimé..

Par ailleurs, la CFE CGC s'est inquiétée de savoir que les données ne seraient pas suffisamment sécurisées au domicile pour le Référentiel Fournisseurs, alors même que des salariés (Comptabilité, pôle Entreprise et surtout acheteurs), effectuent déjà du télétravail avec une fréquence de 2 voire 3 jours par semaine à domicile.

Enfin nous avons demandé à M. Cazali de faire évoluer rapidement la question du télétravail au sein du référentiel fournisseur G2A.

[Éléments de réponse de M.CAZALI Lundi 2 février 2015:](#)

M. Cazali nous répond que l'argument « sécurité des données » est à considérer avec le plus grand sérieux.

Il précise que les gestionnaires du référentiel fournisseur manipulent des données confidentielles, comme les numéros de compte bancaire, et qu'il est normal et légitime que nous nous posions la question.

Dans la phase pilote du télétravail G2A, cette activité avait été rendue inéligible au télétravail pour 3 raisons :

- sécurité des données pour laquelle le risque n'était pas assuré couvert à 100%
- information confidentielle des fournisseurs
- gestion administrative papier

Il semblait « risqué » d'exporter cette activité en dehors d'un environnement Orange et dans un contexte de Crash Programme sur la sécurité des données en phase de démarrage. Ceci avait bien été expliqué à l'équipe concernée.

C'est pourquoi, ce périmètre avait été exclu de la phase pilote « télétravail ».

Cette phase pilote **se terminera le 31/03/2015**, et comme convenu, d'ici là, nous travaillons avec l'équipe du crash programme sur la sécurité des données en France, pour convenir de la faisabilité et des modalités opératoires à respecter pour autoriser le télétravail à cette catégorie de gestionnaires.

Nous reviendrons donc comme prévu vers les équipes prochainement.

[La CFE-CGC pas vraiment convaincue a répondu à M. Cazali le mardi 3 février 2015:](#)

Nous avons rappelé l'agacement de la CFE-CGC à ce que nous considérons comme des freins au déploiement du télétravail à G2A.

Nous avons insisté sur notre volonté d'un dialogue social avec des partenaires qui appliquent les accords dans un esprit gagnant-gagnant.

Nous avons à nouveau précisé que sur la position référentiel fournisseur l'essentiel des données (SIRET, RIB...) transite dans le SI et que les quelques infos papier sont traitées sur site.

Enfin nous avons fait remarquer à M. Cazali :

- que si le SI n'est pas fiable en mobilité alors il n'était plus possible de travailler hors réseau.
- que le management télétravaille avec les mêmes droits SI sans que la question de la fiabilité des données ne soit un obstacle.

[**RDV donc après la phase pilote télétravail G2A en avril pour espérer voir enfin évoluer ce dossier.**](#)

La CFE-CGC revendique pour vous

Vos correspondants CFE-CGC

Jean Marc DARTAGNAN – 06 89 10 01 12
Karine OLIVIER-SORTAIS – 06 48 33 56 09
Frédéric VAN IMPE - 01 61 05 26 92
Brigitte KUSCH - 01 61 05 26 54

Cadres et non cadres, plus d'infos sur :

www.cfecgc-orange.org/